



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°25 du 23 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Direction des moyens et de la coordination

Arrêté du 23 mars 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction des moyens et de la coordination
Bureau de la coordination interministérielle

ARRÊTÉ

du 23 mars 2020 portant

délégation de signature à **M. Jean-Claude GENEY**,
secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 43,
- VU** le décret du 2 janvier 2015, paru au J.O. du 3 janvier 2015, portant nomination de **M. Jean-Noël CHAVANNE**, sous-préfet de Mulhouse, installé dans ses fonctions le 19 janvier 2015,
- VU** le décret du 23 août 2016, paru au J.O. du 24 août 2016, portant nomination de **M. Laurent TOUVET**, préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 19 septembre 2016,
- VU** le décret du 6 septembre 2019, paru au J.O. du 7 septembre 2019, portant nomination de **M. Jean-Claude GENEY**, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 16 septembre 2019,
- VU** le décret du 11 décembre 2019, paru au J.O. du 12 décembre 2019, portant nomination de **M. Fabien SÉSÉ**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 30 décembre 2019,

ARRÊTÉ

Article 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Claude GENEY**, secrétaire général de la préfecture, en toutes matières pour signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département du Haut-Rhin, à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été donnée à un chef de service de l'État dans le département,
- des mesures générales concernant la défense nationale et la défense interne du territoire ainsi que des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Claude GENEY**, la délégation de signature conférée par l'article 1^{er} sera exercée par **M. Jean-Noël CHAVANNE**, sous-préfet de Mulhouse.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **M. Jean-Claude GENEY**, et de **M. Jean-Noël CHAVANNE**, la délégation de signature conférée par l'article 1^{er} sera exercée par **M. Fabien SÉSÉ**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin.

Article 4 : L'arrêté du 16 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Claude GENEY est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le sous-préfet de Mulhouse et le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux publics de la préfecture pendant une période de deux mois.

Fait à Colmar, le 23 mars 2020

Le préfet

signé

Laurent TOUVET